

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le vingt-neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/04/2013

Présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, François Durieu, Antonio Navarro, Bruno Biard, Christelle Chopart, Michel Dubois.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Brennetuit

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2013 a été lu et approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°19

COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2012

Fonctionnement	
Recettes	386 410,26 €
Dépenses	324 903,05 €
Soit un excédent de fonctionnement de	61 507,21 €
Report 2012	120 101,67 €
Résultat de clôture	181 608,88 €

Investissement	
Recettes	392 021,02 €
Dépenses	144 744,51 €
Soit un excédent de fonctionnement de	247 276,51 €
Report 2012	- 1 076 179,17 €
Restes à percevoir	724 183,00 €
Résultat de clôture	- 104 719,66 €

Excédent global de clôture 76 889,22 €

M. Le Maire cède la présidence à M. Brennetuit, doyen d'âge qui met au vote le CA 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le CA 2012.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 AVRIL 2013

DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°20

COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de M. le Receveur Municipal de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2012 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2012 de M. le receveur.



DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°21

COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 076 179,17 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	120 101,67 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	247 276,51 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	61 507,21 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	724 183,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	104 719,66 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réservé, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	104 719,66 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	76 889,22 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessus

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 AVRIL 2013



DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°22

COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Considérant les nouvelles dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT modifiées par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012,

Les membres du Conseil Municipal, unanimes, approuvent la proposition de répartition des représentants communaux dans le Conseil Communautaire, adopté par la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois en séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2013, comme l'indique le tableau suivant :

Population municipale INSEE (dernières données connues)	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
0 à 1 499 habitants	2	0
1 500 à 2 499 habitants	3	0
2 500 à 3 499 habitants	4	0
3 500 à 4 499 habitants	5	0
Par tranche de 5 000 habitants supplémentaires entamée	Plus 1	0

La nouvelle répartition sera la suivante (selon les dernières données INSEE connues).

Communes du Pays Neufchâtelois	Population municipale INSEE connue	Nombre de délégués titulaires
Auvilliers	112	2
Bouelles	254	2
Bully	885	2
Callengeville	494	2
Esclavelles	387	2
Fesques	130	2
Flamets-Frétils	168	2
Fresles	236	2
Graval	138	2
Lucy	168	2
Massy	307	2
Ménonval	192	2
Mesnières-en-Bray	979	2
Mortemer	108	2
Nesle-Hodeng	320	2
Neufchâtel-en-Bray	4827	6
Neuville-Ferrières	594	2
Quièvre-court,	459	2
Saint-Germain-sur-Eaulne	204	2
Saint-Martin-l'Hortier	253	2
Saint-Saire	630	2
Sainte-Beuve-en-Rivière	191	2
Vatierville	118	2

DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°23

COMMUNE-VOTE DU BUDGET 2013

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2013.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget primitif ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes	464 320 €	1 062 246 €
Dépenses	464 320 €	1 062 246 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 1 526 566 €.

DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°24

CONTRAT BUREAU VÉRITAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer avec Bureau Véritas pour la vérification périodique des installations électriques de la salle des loisirs pour un coût de 290€ HT.

DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°25

**CONVERSION FRANCS/EUROS-DÉPÔT DE GARANTIE DU LOGEMENT
78 RUE DE LA GARE**

Il avait été perçu la somme de 3390 francs à la signature du bail au 30/10/1999 entre le commune et Mme Vasselin Gilberte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à rembourser à son fils (héritier fort), Monsieur Amiet Gérard la caution pour un montant de 516.80€

DÉLIBÉRATION du 29/04/2013 - N°26

DÉPLACEMENT DE L'AGENCE POSTALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Brennetuit), décide d'agrandir le logement existant en reprenant l'agence postale et déplacer l'agence postale « Place de la Source ». Monsieur le Maire est autorisé à prendre contact avec La poste pour les en informer.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 AVRIL 2013



COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus de commissions et syndicats qui n'appellent aucune remarque

- **SIVOS** du 9 avril 2013
- **Communauté de commune** du 19 mars 2013
- **Cadre de vie** du 26 avril 2013



INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus de certains points :

- **Logement de la Poste** : les élus se sont rendus sur place et chargé M. le Maire de prendre contact avec les architectes locaux.
- **Jurés d'assises** : la commune de St-Saire a été tirée au sort
Les personnes tirées au sort :
 - Catherine Monmarché
 - Céline De Freitas Vaz
 - Mathieu Folastre
- **Lois sur la vie des collectivités locales** : les élus prennent connaissance de la lettre de Catherine Morin-Desailly qui résume la loi
- **Réponse de l'ADM 76 en cas de vote à mains levées avec une majorité d'abstention** : L'article L.2121-10 du CGCT précise que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.
Pour calculer cette majorité absolue, seuls sont prises en compte les voix « pour » ou « contre », les abstentions n'entrant pas dans ce calcul.
Lors d'un vote, si par exemple il y a eu deux suffrages exprimés (deux voix « pour ») et 13 abstentions. La majorité absolue serait donc atteinte. Le résultat serait « pour ».
- **Dates à retenir** :
 - Mercredi 8 mai : commémoration
 - Jeudi 9 mai : banquet du club des Epis d'Or
 - Lundi 13 mai : ramassage des encombrants métalliques
 - Mercredi 22 mai à 18h : plantations communales
- **Questions diverses**
 - Chemin de randonnée : il est signalé des ronces... La communauté de communes va en être informée
 - Animaux maltraités : pas de nouvelles en mairie
 - Maison des sablons : M. le Maire donne connaissance des échos dont il a eu.

La séance est levée à 21H56

Le Maire, Willy Lamulle

Philippe Duval

Christine Dieutre

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 AVRIL 2013

<u>Ginette Vasse</u>	<u>Denis Decaux</u>	<u>Jean-Pierre Brennetuit</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Karine Gavelle</u>	<u>François Durieu</u>	<u>Antonio Navarro</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Christelle Chopart</u>	<u>Michel Dubois</u>